

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs

LE RÉVEIL SYNDICALISTE

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région



L'émancipation
des Travailleurs
sans Pourvoir
des Travailleurs
eux-mêmes

Rédigé et composé exclusivement
par les Camarades syndiqués

☎ TÉLÉPHONE 145.88 ☎

PARAISANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

Confédération Générale du Travail

Vers le passé ou vers l'avenir

La crise économique, ses misères, le désarroi moral qu'elle crée exigent l'énergie et l'audace des hommes de liberté et de progrès.

L'inquiétude est générale. La réaction, décidée à tout pour sauver ses privilèges, cherche à imposer des mesures rétrogrades.

La vague de réaction menace la démocratie. Les libertés acquises sont en jeu.

Organisation de la paix, mesures de désarmement, remèdes au chômage : les classes dirigeantes les combattent. Elles veulent revenir aux méthodes abruties d'exploitation et de domination.

Pour elles, la collaboration avec les syndicats d'ouvriers et de fonctionnaires, c'est le désordre.

Mais quand les congrégations économiques imposent leur volonté aux pouvoirs publics, c'est l'ordre : fraudeurs fiscaux, déserteurs de l'impôt entendent faire supporter au monde du travail tout le poids du fardeau.

Les diminutions de salaires et de traitements, sont pour elles des sacrifices nécessaires, alors que les taxes sur les revenus sont des atteintes sacrilèges.

Leur formule : « Défense des contribuables », ne saurait tromper personne.

Les chômeurs, leurs femmes, leurs enfants sont condamnés à souffrir plus encore.

Le développement du machinisme devient un moyen de domination sociale.

La semaine de quarante heures, en assurant du travail au plus grand nombre de salariés, augmenterait la capacité de consommation, atténuerait la crise, chasserait la misère des foyers, donnerait aux jeunes leur place dans la vie. Les congrégations économiques la combattent avec une âpreté sectaire.

Elles se dressent contre l'assurance-chômage, qui procurerait un morceau de pain aux sans-travail.

Elles veulent détruire les assurances sociales, qui ne protègent que trop faiblement les prolétaires de l'usine, du bureau et de la terre.

La dictature se dissimule derrière ces manœuvres.

Ce qui se passe dans les pays voisins nous prouve à quel état d'asservissement elles peuvent conduire.

Vivre en travaillant, dans la plénitude de nos droits et de nos libertés, voilà ce que nous entendons défendre, contre tous les réacteurs, de quelque masque qu'ils se couvrent.

Pour cette action de défense de nos conquêtes et de notre avenir, qui est

Il faut barrer la route au danger de guerre

A nouveau, l'ombre sinistre de la guerre plane sur le monde.

Quoi ! ce serait donc vrai ? La guerre, qui semblait être devenue une hypothèse impossible à concevoir, après la monstrueuse tuerie de 1914-1918, pourrait surgir encore une fois ! On peut répondre qu'il n'en sera rien si les peuples prennent à temps les mesures indispensables pour le salut commun !

Il faut se garder d'attacher créance aux rumeurs alarmistes qui sont mises en circulation dans la presse des munitionnaires, par ceux qui aperçoivent, dans les circonstances troubles de l'heure présente, une occasion propice pour les profits des industries des armements ; les clameurs de ces semeurs de panique sont à bon droit suspectes, et leurs auteurs ont en vue d'autres intérêts que ceux de la défense de la paix.

Nous rappelons-nous aussi que nous n'aurons jamais trop de vigilance pour barrer la route à toute possibilité de déclenchement d'une catastrophe qui serait bien plus effroyable que toutes les guerres du passé.

L'avènement de Hitler à la tête d'une Allemagne en grande partie affolée, désespérée par l'intensité d'une crise économique dans laquelle elle se débat péniblement depuis des années, est un fait qui présente une réelle gravité pour les rapports internationaux. L'incapacité certaine du chef des nazis pour résoudre les difficultés intérieures de l'économie allemande n'atténue en rien le péril que sa présence peut faire courir à la paix. Il est vraisemblable, au contraire, qu'il peut être amené à rechercher dans une politique de diversions extérieures le moyen de masquer sa faiblesse sur le plan intérieur. Hitler peut s'écrouler rapidement, c'est possible, mais nous sommes obligés de compter avec les faits existants.

D'autre part, la prédominance du fascisme dans plusieurs nations d'Europe constitue un foyer permanent d'incendie qui risque d'éclater brusquement.

Que faire dans cette situation angoissante ? Doit-on se résigner à laisser les événements suivre leur cours inéluctable en se contentant d'émettre des protestations platoniques contre les risques de guerre ?

Doit-on également se borner à dénoncer les responsabilités des hommes qui, d'un cœur léger, conduisent les nations aux pires cataclysmes ?

Non, cette attitude purement négative ne peut suffire, elle comporte en elle-

aussi celui des libertés publiques, nous sonnons le ralliement de tous hommes de paix et de justice sociale.

La Confédération Générale du Travail.

même un certain renoncement à l'action utile. Elle conduit à supposer que la guerre est tôt ou tard inévitable et qu'il n'y a qu'à la subir en la maudissant.

Il serait aussi vain de masquer les réalités. L'expérience douloureuse de 1914 nous a appris que c'est par une action préventive, généralisée à tous les peuples, qu'on peut agir utilement pour empêcher le déchaînement du fléau, car, ensuite, il est bien difficile de l'arrêter, ou même d'en limiter les méfaits, lorsqu'il sévit atrocement.

Il n'existe donc, en fait, qu'un seul moyen vraiment efficace d'écartier à l'heure actuelle les dangers de guerre qui commencent à se préciser pour un avenir plus ou moins prochain. Il faut alerter les peuples, tous les peuples, pour barrer la route à la guerre.

Par-dessus les campagnes de presse inspirées par les fabricants de matériel de guerre, par-dessus les hésitations des dirigeants, parfois apeurés par les manœuvres d'intimidation des énergumènes du nationalisme ou du fascisme, il faut poser clairement devant l'opinion publique mondiale le problème de paix.

Il n'est pas exact de dire que le traité de Versailles a apporté une solution complète, définitive, permettant d'édifier la paix sur des bases solides, acceptées, reconnues unanimement par tous les peuples. A tort ou à raison, suivant les cas, sa révision est demandée par des fractions de l'Europe qui prétendent faire appel de la sentence qui a été la conclusion de la dernière guerre.

Doit-on se contenter, en présence du danger qui menace progressivement le monde, de déclarer, comme on le fait chaque jour de notre côté : « Le traité de Versailles est intangible ou c'est la guerre ? »

N'est-ce pas ainsi la meilleure manière d'être acculés dans une impasse au bout de laquelle il y aura fatalement quelque jour la catastrophe irrémédiable ?

Pourquoi ne placerait-on pas la délicate question de la révision du traité de Versailles sur le terrain du droit et de la procédure pacifique de l'arbitrage international ?

A cela, nous savons qu'il est fait une objection qui peut se résumer ainsi : « La révision du traité de Versailles risque de créer de multiples conflits par le déchaînement des appétits nationalistes qui ne manqueraient pas de se révéler dans l'état actuel de l'Europe. »

C'est là un argument commode pour rester sur des positions acquises, mais il est loin d'être probant. Pour parer à ces risques, s'ils existent réellement, il suffirait de mettre comme condition essentielle à la procédure de révision la garantie intangible de la paix par le contrôle direct des peuples ayant enfin voix au chapitre. Il serait ensuite possible d'instituer pour tous les cas litigieux l'arbitrage souverain d'un organisme international donnant à tous la plus grande sécurité pour l'impartialité de ses décisions.

Ce seraient peut-être aussi les premiers jalons posés vers la réalisation des Etats-Unis d'Europe... et du Monde !

Quelles que soient les difficultés d'ordre pratique que puisse susciter la mise à l'ordre du jour, dans les réunions internationales, des grands différends qui sont au fond des discussions actuelles sur le désarmement, elles seraient infiniment moins redoutables pour le maintien de la paix que l'obstination à se cantonner coûte que coûte dans un *statu quo* de plus en plus contesté.

Chaque jour qui s'écoule aggrave la situation et rend plus improbable une entente. Il faut entrer résolument dans une politique hardie de compréhension internationale en commençant par une acceptation loyale et contrôlée d'un désarmement généralisé pour aller jusqu'à la liquidation complète, par la voie du droit pacifique, de tous les différends internationaux jusqu'ici en suspens.

La véritable politique d'une paix constructive ne laissera aucun peuple indifférent. Les dictatures fasciste et hitlérienne ne peuvent durer qu'à condition de vivre sur un pays malade, atteint d'une mauvaise fièvre qui tombera naturellement dès que la santé sera revenue dans le monde sous l'aspect d'une paix totale et régénératrice.

C'est aux travailleurs de tous les pays qu'il appartient de faire entendre la voix de la raison et d'imposer le silence aux forces de destruction qui tendent à lancer les nations les unes contre les autres dans une lutte exterminatrice. Les peuples sauveront la paix, car ils savent que c'est le bien suprême de la civilisation humaine et que c'est seulement dans la paix qu'ils pourront instaurer un régime de liberté et de justice sociale.

Francis MILLION,

LE FIASCO

de la

Ligue des Contribuables

Tout ce que la mercante compte d'illustre est groupé dans la Ligue des Contribuables, ces Messieurs avaient organisé un **Grand Meeting** le Dimanche 19 Mars, sous le marché couvert du Champ de Mars.

Disons de suite que les organisateurs avaient bien fait les choses, dame, c'est qu'ils sont riches, on fait vite fortune dans la mercante, aussi n'avaient-ils pas regardé à la dépense : affiches à profusion, tracts par milliers étaient distribués au public ; dans ce tract, nous avons relevé une omission, alors qu'ils indiquaient le taux de l'impôt payé par la ménagère pour chaque produit, le **taux du bénéfice prélevé par le mercanti sur chaque article n'y était pas porté, et pour cause.**

Bref, malgré une propagande intense, l'indication d'un baron et l'appui de la

une fleur de la réaction, tels que les Marquis de Juigné, de la Ferronnays, du Sénateur Babin-Chevaye, tous adversaires acharnés de toutes réformes sociales, notamment de la journée de 8 heures, de la semaine de 40 heures, qui peut seule atténuer le chômage en procurant du travail à un plus grand nombre de salariés et, par ce fait, soulager la misère dans les foyers, opposés à la loi sur les Assurances Sociales qu'ils combattent sournoisement, malgré, disons-nous, la présence de ces augures qui encadraient les Ségales, le Praud et l'ineffable Marius, ils durent se reconnaître impuissants à former leur bureau ; devant l'énergique protestation des travailleurs manuels et intellectuels, ils s'avouèrent vaincus et quittèrent la tribune bien avant les sommations du Commissaire de Police, qui signifiait que la réunion n'aurait pas lieu.

Après l'évacuation du marché, près d'un millier de travailleurs manuels et intellectuels se rendaient à la Bourse du Travail et après avoir entendu les citoyens Blancho, Député-Maire de Saint-Nazaire, Le Roux, Député de Nantes, Perraudeau, du Cartel Confédéré des Fonctionnaires, Jans, délégué parisien de la L. A. U. R. S. ont voté l'ordre du jour ci-dessous :

« Après avoir empêché la réunion des fascistes honteux de la Ligue des Contribuables, les travailleurs nantais de toutes catégories, manuels et intellectuels, étudiants, s'élèvent contre la campagne de panique des fraudeurs du fisc et des militaristes ;

« Affirment leur volonté de lutte pour la justice sociale. »

R. ROCHEM.

L'effort contre les Fléaux Sociaux dans le Département de la Loire-Infre

Protégez-vous contre les maladies vénériennes

Les maladies vénériennes sont essentiellement contagieuses et graves, mais tout-à-fait curables.

Ce ne sont pas des maladies honteuses ; elles sont évitables. Vous pouvez vous en préserver en fuyant les contacts suspects.

Si vous êtes atteints d'une maladie vénérienne, votre devoir comme votre intérêt vous commandent de vous faire traiter.

Faites-vous soigner par votre médecin, ce qui vous serait facilité, si vous êtes peu aisé, par un arrangement officiel d'après lequel votre médecin peut demander en votre faveur, à la Préfecture, la gratuité des médicaments spécifiques, des examens de laboratoire et des soins, tout en respectant rigoureusement le secret professionnel médical et sans qu'il y ait de votre part de formalités à remplir.

Vous pouvez également vous adresser aux dispensaires suivants :

NANTES - Hôtel-Dieu, 13, quai Moncoussu.

Dispensaires Municipaux : rue des Réformes, rue des Hauts-Pavés (rue Noire), rue d'Allonville.

Dispensaire de l'Office Central des Œuvres d'Hygiène Sociale : rue Jean-V, rue de la Mitrie, à Doulon.

SAINT-NAZAIRE - Hôpital.

Pour lutter contre le chômage, exigeons la Semaine de 40 Heures.

Syndicat des Inscrits Maritimes de Nantes

Ordre du Jour voté à l'unanimité par le personnel des engins de dragage des Ponts et Chaussées, réuni à la Bourse du Travail le 14 et à la Bourse du Travail de Paimbœuf le 18 Février 1933.

ORDRE DU JOUR :

« Le Personnel des engins de dragage présents dans le Port de Nantes, réuni à la Bourse du Travail le 14 février 1933 ;

« Après avoir entendu le compte rendu de l'entrevue que le Secrétaire du Syndicat a eu avec M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Nantes au sujet de différentes revendications, notamment sur le retard apporté à l'application de la loi sur les Assurances Sociales aux inscrits maritimes embarqués sur les engins de dragage, application qui a été demandée par lettre à M. l'Ingénieur en date du 3 décembre 1932 restée sans réponse ;

« Considérant que cette loi n'est pas encore appliquée, bien qu'une retenue de 0,90 par journée de travail ait été faite sur le salaire de ces inscrits maritimes, et ce, depuis le premier Janvier 1932 ;

« Considérant que les cotisations versées par les intéressés leur donnent droit incontestablement au paiement des prestations prévues par la loi, notamment à celles pour maternité et maladie ;

« Que ce droit est d'ailleurs confirmé par les termes mêmes de la lettre de M. le Ministre de la Marine Marchande, en date du 17 Novembre 1932 à M. le Ministre des Travaux Publics ;

« En conséquence, ils réclament le paiement sans retard des prestations dues pour maternité et maladie ;

« Ils prient M. l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées de Nantes de vouloir bien intervenir à nouveau auprès des ministères intéressés pour que cesse au plus tôt un état de choses qui constitue une injustice flagrante.

« Donnent mandat au bureau syndical d'intervenir auprès de parlementaires pour qu'une question écrite soit posée aux ministres intéressés, c'est-à-dire au Ministre du Travail, de la Marine Marchande et des Travaux Publics.

Pour le Syndicat :

Le Secrétaire : R. ROCHEM.

Nota. — Ce même Ordre du Jour a été voté par le Personnel du Port de Paimbœuf et remis à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Ministre de la Marine Marchande profitera de la discussion de ce budget pour faire voter par le Parlement l'article de la loi sur les A. S., créant un emploi de Directeur des services du régime spécial des Assurances Sociales aux inscrits maritimes.

Nous voulons espérer que ce service fonctionnera sous peu et qu'ainsi les Inscrits Maritimes pourront enfin bénéficier des prestations prévues par la loi.

D'autre part, il est bien entendu que l'on ne saurait faire supporter aux inscrits des engins de dragage des Ponts et Chaussées de Nantes, le retard apporté à la mise en application de la loi, et que les marins de ces engins toucheront les prestations qui leur sont dues, et ce, depuis plusieurs mois, étant donné qu'ils ont effectué les versements prévus.

Réclamez à vos Employeurs l'application de la loi sur les Assurances Sociales

Un péril pour la loi

Les employeurs réfractaires ne sont pas inquiétés.

L'administration a reçu dix mille plaintes de salariés.

MAIS...

Le nombre des inspecteurs est ridiculement insuffisant.

Il n'y en a que 41 pour toute la Région parisienne.

ET ON NE LES ECOUTE PAS TOUJOURS !

Sur 1.434 demandes de poursuites formulées par les inspecteurs contre les patrons saboteurs...

845 seulement ont été autorisées.

Si on voulait tuer les Assurances Sociales, on ne pratiquerait pas autrement ! Signalez-nous les patrons réfractaires.

N. D. L. R.

La Propagande dans la Métallurgie

La crise économique frappe toujours de plus en plus les travailleurs et plus particulièrement ceux de la Métallurgie. Le progrès réalisé dans le machinisme aggrave encore cette situation du fait que les capitalistes n'ont vu dans le progrès qu'une ressource nouvelle d'augmenter leurs bénéfices sans tenir compte des besoins de la consommation, les bénéfices scandaleux réalisés dans ces conditions sont encore une des principales causes du chômage actuel.

Le Syndicat Confédéré des Métaux voulant faire connaître aux ouvriers métallurgistes les raisons de la crise et les remèdes préconisés par le mouvement ouvrier, avait organisé au cours du mois de mars, une série de réunions. Disons en le regrettant que les ouvriers ne se déplacèrent pas suffisamment pour assister à ces réunions, il semblerait devant cette inertie que les ouvriers sont satisfaits de leur sort. Pourtant nous savons malheureusement qu'à la faveur du chômage, les patrons les exploitent de plus en plus, espérons qu'ils comprendront un jour que leur libération et leur bien-être dépendent essentiellement de leurs propres efforts, par l'action et la pression qu'ils exerceront sur les Pouvoirs Publics, d'une part, et sur le Patronat d'autre part.

A toutes les réunions, une vaste documentation fut donnée aux ouvriers avec des citations à l'appui, les orateurs dénoncèrent l'attitude scandaleuse des capitalistes, financiers et autres mercantis ; ils soulignèrent que la solution patronale tendant à la diminution des salaires, sous le prétexte facétieux de diminuer les prix de revient serait une aggravation au chômage par suite de la réduction du pouvoir d'achat des travailleurs qui sont les plus nombreux en tant que consommateurs ; ils indiquèrent par contre que les prix de revient pouvaient être diminués à la condition que les capitalistes consentent à réduire fortement le taux de leurs bénéfices ; ils indiquèrent également que la crise pouvait être largement réduite pour ne pas dire solutionnée par l'application d'un vaste plan d'outillage national et international suivi de la réduction de la journée de travail par l'application de la semaine de 40 heures sans réduction de salaires,

c'est-à-dire avec le salaire de 48 heures. Cette réduction des heures de travail permettrait par son application le réemploi d'un grand nombre de chômeurs.

Ils soulignèrent que le patronat en général, les chambres de commerce, les fameuses ligues de contribuables étaient hostiles à la réforme des 40 heures dans le sens présenté par les organisations ouvrières ; ils démontrèrent qu'il ne fallait compter que sur l'action du mouvement syndical pour faire aboutir cette réforme.

En conclusion, ils demandèrent aux ouvriers de se grouper dans l'organisation syndicale confédérée, seule organisation ayant fait ses preuves en défendant sans démagogie les intérêts ouvriers ; souhaitons ardemment que cet appel soit entendu de façon à arracher par la cohésion de tous les travailleurs les réformes contenues dans le programme minimum de notre vieille Confédération Générale du Travail.

A l'issue de toutes les réunions, l'ordre du jour ci-dessous fut voté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Les ouvriers métallurgistes réunis sur convocation du Syndicat Confédéré des Métaux, après avoir entendu les orateurs délégués du Syndicat des Métaux, des Unions Locale et Départementale sur la crise économique :

Déclarent ne voir d'atténuation possible aux maux engendrés par le chômage que dans l'application de la semaine de 40 heures ;

Ils rappellent que cette réduction du travail pleinement justifiée par les progrès techniques, permettrait le réemploi d'un nombre important de chômeurs dont les salaires retrouvés entraîneraient un accroissement de la consommation générale ;

Ils considèrent que l'application des 40 heures ne doit provoquer aucune réduction de la rémunération du travail et qu'elle suppose à cet effet une majoration compensatrice correspondante des salaires, car toute diminution du pouvoir d'achat des travailleurs irait à l'encontre du but recherché ;

Ils déclarent en conséquence que toute réduction de la durée du travail qui ne s'accompagnerait pas du gain actuel en ce qui concerne les salaires, serait absolument inacceptable pour la classe ouvrière ;

Ils s'engagent à poursuivre tous les efforts nécessaires en vue de l'application de cette réforme et à répondre présents au moindre appel de l'organisation syndicale ;

Ils renouvellent leur entière confiance au Syndicat Confédéré des Métaux, à la Fédération des Métaux et à la Confédération Générale du Travail ;

Se séparent aux cris de vive le Syndicat.

Gustave ROUAUD,

Secrétaire du Syndicat des Métaux.

L'application de la semaine de 40 heures est la conséquence obligatoire des progrès du machinisme.

Faites vos achats

dans les Maisons

faisant de la publicité

dans ce Journal

Union Départementale des Syndicats Ouvriers de la Loire-Inférieure

Nantes, le 7 Mars 1933.

Aux Secrétaires de Syndicats

Continuant son action pour l'obtention de la semaine de 40 heures, la Confédération Générale du Travail, en accord avec les Unions Départementales, organise dans différentes régions, des manifestations qui ont pour but d'affirmer à nouveau, la volonté de la classe ouvrière, d'obtenir la semaine de 40 heures.

Pour notre région, cette manifestation aura lieu à la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, le Dimanche 26 Mars, à 9 heures 30. Sans préjugé des décisions prises par les Unions Locales de Nantes et de Saint-Nazaire, pour se faire représenter, il importe que tous les syndicats de l'U. D. soient représentés à cette manifestation.

Aussi, nous comptons qu'il vous sera possible de faire représenter votre syndicat par un ou plusieurs camarades. L'Union Départementale de la Vendée a été invitée à se faire représenter.

Pour intensifier l'action, le Journal "Le Peuple" établit un service de propagande pendant les mois de Mars et Avril; il fait appel à tous les travailleurs en vue de souscrire un abonnement pour les deux mois au prix de cinq francs. Nous insistons auprès de vous pour qu'au plus tôt, vous recrutiez des abonnements.

Comptant sur vous pour nous aider dans cette action, je vous adresse, Camarade Secrétaire, mon fraternel salut.

Pour la C. A. de l'U. D. :
Le Secrétaire : A. PÉNEAU.

RIPOSTES

UNE ENTENTE CORDIALE

Les organisations syndicales confédérées, et plus particulièrement celles qui groupent les travailleurs des administrations publiques, réagissent vigoureusement, et souvent avec succès, contre les menées de la Fédération dite des contribuables et de ses dirigeants.

Plus d'un meeting organisé par d'Anthouard et consorts a tourné, ces derniers temps, à la confusion des adversaires des fonctionnaires comme à celle des mercantis, fauteurs de vie chère.

D'autres réunions, espérons-le, verront encore la déroute des fascistes au petit pied. N'allez pas croire que cette perspective fait plaisir au parti communiste. Bien au contraire, son organe officiel fulmine contre ceux qui osent troubler la quiétude des fraudeurs du fisc et de leurs dupes.

Galéjade ! allez-vous dire.

Non, hélas ! pure vérité. Car c'est dans *L'Humanité* du 15 mars que vous trouverez les lignes que voici :

Rennes, 14 mars. — La Fédération des contribuables avait décidé pour dimanche, en liaison avec les syndicats agricoles, une manifestation contre les charges fiscales.

Aussitôt, suivant leur politique de division, les chefs réformistes et socialistes annoncèrent qu'ils organisaient une contre-manifestation, essayant ainsi de dresser les petits fonctionnaires — contribuables eux aussi ! — contre les petits commerçants et contribuables !

Le sénateur-maire de la municipalité « cartelliste » de Rennes vient d'interdire la manifestation de dimanche. On annonce que des renforts de police arrivent et que les troupes sont consignés pour dimanche !

Les bolcheviks s'érigeant en défenseurs des pires ennemis des lois sociales, de

Les Groupements de Contribuables

(Extrait de leur Bulletin Officiel).

Contre le Syndicalisme :

« Eh bien ! nous vous le demandons, Monsieur le Ministre, quelles mesures envisagez-vous et proposez-vous pour mettre hors d'état de nuire et la C. G. T. et M. Jouhaux et tous les fonctionnaires illégalement groupés sous cette firme de révolte et de révolution sociale ? (5.11.30). »

Et maintenant, travailleurs, par ce qui précède, vous devez être fixés sur les buts de ces groupements.

Un service de propagande du "PEUPLE"

Pour faire connaître dans les milieux ouvriers la vigoureuse campagne qui sera faite par la C. G. T. pour obtenir l'application de la semaine de 40 heures

LE PEUPLE

Quotidien de la C. G. T.

a décidé d'établir avant le 1^{er} MAI 1933

UN SERVICE DE PROPAGANDE

qui sera fait à tous les travailleurs dont les adresses seront données à l'Administration du PEUPLE pendant les mois de mars et d'avril, aux prix exceptionnels (pour couvrir les frais d'expédition) de 2 fr. 50 pour un service d'un mois et de 5 francs pour un service de deux mois.

Ces prix ne pourront être appliqués, bien entendu, qu'à des travailleurs qui ne seront pas déjà abonnés au PEUPLE et ils ne pourront être maintenus que pendant cette période de mars et d'avril.

Le PEUPLE engage vivement toutes les organisations confédérées à profiter de cette grande facilité pour faire établir des services de propagande au plus grand nombre possible de leurs adhérents, de manière à donner à l'action entreprise par la C. G. T. en faveur des 40 heures, une portée considérable.

La bataille sociale qui est engagée actuellement est d'une telle importance qu'elle demande, pour être gagnée, des efforts exceptionnels de la part de tous les militants.

Le PEUPLE prend une initiative hardie pour se mettre à la portée des bourses les plus modestes. La voix de la C. G. T. doit être entendue par tous les travailleurs.

Utilisez sans tarder le service de propagande du "PEUPLE"

Pour le Conseil d'Administration
du Peuple : F. MILLION.

Nous engageons vivement les syndicats à mettre en pratique le Service de Propagande en faveur du "PEUPLE".

N. D. L. R.

réactionnaires exacerbés dont le programme préconise la suppression des lois sur la durée du travail, sur le repos hebdomadaire, et « exige » la cession des monopoles d'Etat aux firmes capitalistes ainsi que l'abrogation du régime de l'aide aux chômeurs et de celui des assurances sociales !...

Décidément, les moscoutaires en auront fait voir de toutes les couleurs aux naïfs qui les suivent !

Eugène MOREL.
(Du Peuple).

Comité Général

DU 22 FÉVRIER 1933

La séance est ouverte à 18 heures 45, sous la présidence du Camarade Goudy, assisté des Camarades Pénard et Pellerin ; secrétaire de séance : le Camarade Rouaud.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 février qui est adopté.

Correspondance. — Appel à la Solidarité pour les grévistes des tissages d'Armentière, le C. G. vote un premier secours de 200 francs ; Lettres de syndicats divers demandant des timbres et en envoyant le montant ; Circulaire d'un Groupe Artistique de Paris offrant de venir à Nantes donner une représentation ou deux d'une pièce pacifiste et indiquant les conditions de prix, le C. G., en raison du prix élevé, en reconnaissant le but pacifiste que poursuit ce Groupe, décide de ne pas donner suite à l'offre qui lui est faite ; Convocation de l'Union des Coopérateurs invitant l'Union Locale à assister à l'Assemblée Générale à titre d'actionnaire ; le Camarade Rouaud, au nom du Syndicat des Métaux, demande au C. G. de décider qu'à l'avenir l'U. L. cesse toutes relations avec l'Union des Coopérateurs ; il cite à l'appui de sa proposition l'attitude de la Direction qui a répondu à une demande de prix, en donnant les prix réclame de Noël et de Jour de l'An, il ajoute que si les patrons avaient persisté à vouloir faire état de ces prix, les ouvriers de la Métallurgie auraient subi une diminution de salaires de 0 fr. 10 l'heure, diminution qui aurait eu une répercussion sur les salaires de tous les travailleurs des professions ayant une prime devie chère, Leclève du Bâtiment dit que la Direction a débauché 4 ouvriers menuisiers syndiqués qui ont été remplacés par des non syndiqués ; devant une attitude si nettement hostile aux syndicats, il estime que l'Union Locale doit cesser toutes relations avec l'Union des Coopérateurs, notamment en supprimant dans le *Réveil Syndicaliste* la publicité qui y est faite.

Rochet dit qu'en ce qui concerne la publicité, il faut attendre la fin de l'année ; le Camarade Rouaud se rallie à cette façon de voir, mais il demeure entendu que si la Direction de l'Union des Coopérateurs persiste dans la voie où elle s'est engagée, sa publicité sera refusée l'an prochain.

Le camarade Loyer demande la position que peuvent prendre les Administrateurs, le Camarade Péneau lui répond que les Administrateurs de la Coopérative le sont à titre personnel, finalement le C. G. adopte la proposition du Camarade Rouaud et décide que l'U. L. ne sera pas représentée à l'Assemblée Générale.

Rapport Moral. — Le secrétaire donne lecture du Rapport Moral, rapport qui a été adressé à tous les syndicats, qui est adopté.

Rapport financier. — Le Camarade Vauchet donne lecture du Rapport financier qui est complété par ses expli-

cations et celles du secrétaire qui fait connaître que depuis la date du bilan, des syndicats ont pris des timbres, effectué des versements pour le R. S. de 1932 qui s'élèvent pour le R. S. seul à 1.030.

Le Camarade Gautier demande qui a soldé le Radio-Phono, le secrétaire répond que c'est l'U. L. ; répondant au Camarade Rouaud qui constate une diminution de la subvention à la Bourse du Travail, le secrétaire répond qu'il y a un solde à toucher qui sera porté au bilan 1933.

Election du Bureau. — Sont réélus à l'unanimité, sauf le Syndicat des Cheminots de Nantes-État qui s'est abstenu, les Camarades :

R. ROCHET, Secrétaire Général ;
G. ROUAUD, Secrétaire-Adjoint ;
R. VAUCHELET, Trésorier Général ;
F. LECLÈVE, Trésorier-Adjoint ;
J. LAGARDE, Concierge à la Bourse du Travail.

Commission Exécutive

Sont élus les Camarades :

PÉNEAU, RICOU, FAUCONNIER,
LE GALLO, GRÉZY, CHOUTEAU,
PELLERIN, COQUARD, GOUDY,
PÉNARD, BERTRON.

Commission de Contrôle

Les Camarades :

LOYER, GAUTIER F., SAUSSURE,
MASSON, DAVID.

Le secrétaire fait part au C. G. qu'en raison de l'état de santé du Camarade Lagarde, concierge de la Bourse du Travail, il a embauché pour quelques semaines un chômeur syndiqué, il ajoute que le chauffage central ne fonctionnant plus, il fallait chauffer avec des poêles, bureaux et les Cours professionnels, c'est 10 poêles à allumer tous les jours et il y en a au 3^e étage des Cours. Le Camarade Rouaud donne lecture d'un règlement concernant la prud'homie qui est adopté. Il est également entendu que les camarades de la C. E. qui manqueraient trois réunions consécutives de la Commission, seraient signalés au C. G.

R. ROCHET.

Avant d'aller devant le Conseil de Prud'hommes

Nous insistons auprès des camarades ayant un différend avec leurs patrons, de venir nous consulter à la Bourse du Travail, où ils trouveront tous les renseignements utiles à la défense de leurs intérêts.

N'oubliez pas, camarades, qu'avant d'engager une action, vous devez vous entourer du maximum de garanties.

N. - B. — S'adresser au Secrétariat de l'Union Locale, de 9 à 11 heures et de 14 à 16 heures, salle 15, 1^{er} étage, en cas d'absence, salle 19, 2^e étage, Bureau de la Métallurgie confédérée.

R. R.

La semaine de quarante heures est un pas d'une extrême importance dans le mouvement d'ascension qui tend totalement à faire participer la grande masse aux bénéfices du progrès mécanique sans lequel une civilisation moderne n'est pas concevable.

A LOUER

PÊCHEURS !

Voulez-vous de bons conseils pour la saison
Venez consulter nos prix, voyez nos qualités

Ludovic CADIOU, Rue Grande-Biesse, 10 (près du Pont de la Madeleine - NANTES)
MODERN'PÊCHE

Café de la Réunion

J. CLÉRO

25, Rue Voltaire - NANTES

VINS BLANCS DE CHOIX

Aux GALERIES de CHANTENAY

A. LEROUX

36, place Jean-Macé - CHANTENAY-s/-LOIRE

Tissus - Confections

Chapellerie-Bonneterie-Layette, etc.

Prix sans Concurrence R.C. Nantes 4.315

Cycles **BRITANIA**

VENTE EN GROS :

3, Place Edouard-Normand

NANTES

Au Rendez-vous
des Ouvriers et Employés des Tramways

CAFÉ TERMINUS

A. FERRAND

Place de la Merhonnaire - NANTES

CONSOMMATIONS DE 1^{er} CHOIX

Maison ETOURNEAU

12, Quai du Port-Maillard, 12

NANTES

Électricité - Fournitures pour installations
d'éclairage

Prix avantageux aux ouvriers électriciens R. C. Nantes 5.275

AUX GALERIES SAINT-SIMILIEN

J. GUILLOUX, INGÉNIEUR A. M.

1, rue Léon-Jamin - NANTES

SPÉCIALITÉS D'ARTICLES DE DESSIN
pour Ingénieurs, Architectes et Ecoles Professionnelles

A L'ÉGLANTINE

Couronnes Mortuaires

1, Rue du Moulin - NANTES

Téléphone 145.44

Remb. aux Sociétés

A LOUER

Téléph. 134.47 SALONS SOURISSE, 21 RUE GUTENBERG R.C. Nantes 8744

MARIAGES - BANQUETS

SALLE DE FÊTE POUR CONCERTS, 600 personnes - Petits et Grands Salons

Matériels pour Buffets, Quisque Soignée
Kermesses, Excursions, etc. Service Irréprochable

Consultez le livre de Menu - PRIX MODÉRÉS

CAFÉ DE TOULOUSE

10, Place du Commerce - NANTES

SALLES POUR SOCIÉTÉS

E. BOUCHERIE

DÉPÔT DE BAGAGES - Garage pour Cycles dans la Cour

Téléphone 118.32

R. C. 1.041

TRAVAILLEURS SYNDIQUES

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

LA SOLIDARITÉ

Assurance Ouvrière contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Décembre 1931	
Capitaux assurés	3.105.000.000 de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	10.000.000 de Francs
Portefeuilles de titres	405.000 Francs
Sociétaires	85.000

LA SOLIDARITÉ est administrée et contrôlée par des Organisations
Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire à M. CLERO, Café de la Réunion, 25, Rue Voltaire
AGENT POUR NANTES ET LA RÉGION

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

Rues Pitre-Chevalier et de la Poudrière

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS



Le Gérant : R. ROCHET.
IMPRIMERIE OUVRIÈRE - NANTES.